



DECISION DU MAIRE

N° 034-2025

Mairie de FILLINGES
858 route du Chef-lieu
74250 FILLINGES
☎ 04.50.36.42.65

OBJET : Contractualisation d'une ligne de trésorerie auprès de l'Agence France Locale

Le Maire de la Commune de Fillinges,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délibération n° 04 – 006 – 2025 du 24 juin 2025 donnant délégation à M. Le Maire d'ouvrir une ligne de trésorerie dans les conditions les plus avantageuses pour la Mairie,

DECIDE

ARTICLE 1 : De contracter auprès de l'Agence France Locale (AFL) une ligne de trésorerie d'un montant de 800 000€ dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant :	800 000 €
Date de remboursement final :	364 jours maximum après la date d'entrée en vigueur
Taux d'intérêt :	Ester + 0,49% mensuel base exact/360 (Ester flooré à 0)
Paiement des intérêts :	Intérêts arrêtés et payables à la fin de chaque mois
Disponibilité des fonds :	Au gré de la collectivité à la signature du contrat
Commission d'engagement :	0,08 % de l'encours plafond (640 €)
Commission de non-utilisation :	0,10% mensuel base exact/360
Préavis tirage/remboursement :	(J-1) 16H00
Envoi avis tirage/remboursement :	Portail bancaire uniquement [Profil gestion]
Montant min tirage/remboursement :	20 000 €

ARTICLE 2 : De signer le contrat réglant les conditions de cette souscription et les demandes de réalisation de fonds

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune et sera affichée en Mairie.

ARTICLE 4 : Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie.

Fillinges, le 26 juin 2025.

Le Maire
Bruno FOREL



Acte exécutoire compte tenu de la réception en Préfecture de Haute-Savoie (74), le
et de la publication le